



RECU EN PREFECTURE

Le 27 mai 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210520-D006436H-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 mai 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 mai 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 6), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE

Étaient présents en visio-conférence : Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Benoît CYPRIANI, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Thierry PETAMENT, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN

Secrétaire : M. Cyril DEVESA

Étaient absents : M. Philippe CREMER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. François BOUSSO, Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI à Mme Claudine CAULET, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Anthony POULIN, M. Pierre-Charles HENRY à M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Aurélien LAROPPE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Maxime PIGNARD, Mme Carine MICHEL à Mme Juliette SORLIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Damien HUGUET, M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Frédérique BAEHR, Mme Sylvie WANLIN à M. Yannick POUJET, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI

OBJET : 13. Subventions aux organisations syndicales - Répartition au titre de l'année 2021

Délibération n° 2021/006436

Subventions aux organisations syndicales Répartition au titre de l'année 2021

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	06/05/2021	Favorable unanime

Il est proposé que la Ville attribue une subvention de fonctionnement à chacune des structures locales des organisations syndicales représentatives dans le cadre des dispositions des articles L 2251-3-1 et R 2251-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette subvention serait répartie selon deux critères :

- attribution d'une part fixe égale à 10 % de l'enveloppe,
- attribution d'une part proportionnelle égale à 90 % de l'enveloppe répartie en fonction des résultats des élections professionnelles nationales dans les secteurs privés et publics.

Cette subvention ne pourrait être attribuée que sur présentation d'une demande formalisée des différentes organisations syndicales concernées.

Par ailleurs les pièces justificatives pour le versement sont :

- une copie certifiée des budgets et comptes
- le rapport d'activités de l'année 2020
- un rapport détaillant l'utilisation de la subvention versée
- un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Ces pièces devront être envoyées par les organisations syndicales à la Ville de Besançon dès attribution de la subvention et au plus tard le 31 octobre de l'année en cours. Elles sont indispensables au versement de la subvention.

Le tableau de répartition proposé pour 2021 prend en compte les résultats des élections professionnelles et est donc identique à 2020 :

Syndicats	Subvention 2021
CFDT	14 465 €
CFTC	5 058 €
CGT	14 319 €
Union Solidaire	3 169 €
FO	9 972 €
UNSA	4 655 €
FSU	2 078 €
CGC	5 599 €
Total	59 315 €

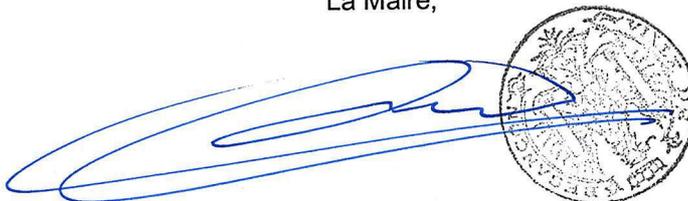
Il est rappelé que les organisations syndicales sont tenues de présenter au Conseil Municipal un rapport détaillant l'utilisation de la subvention versée.

En cas d'accord, la dépense totale de **59 315 €** sera prélevée sur la ligne de crédit 65.90.6574.002804.20000.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution et le versement de subventions aux organisations syndicales au titre de l'année 2021 pour un montant total de 59 315 €.

Mmes Frédérique BAEHR (2), Annaïck CHAUVET (2), Marie ETEVENARD et MM. Hasni ALEM, M. Olivier GRIMAITRE, Christophe LIME et Gilles SPICHER, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 9